



COMPTE RENDU
REUNION PLENIERE DU 29 MARS 2018

Diffusé le : 21.06.2018
Secrétaire de séance :
Christelle TIRMAN

Présents :

Carole BOGAERT	Directrice de l'AULA
Pierre DURIEZ	B.G.E. Hauts de France
Eugène PERU	Vice-Président d'honneur C.D.
Aurélie BOUTELLIER	Asso. Les PC de l'Espoir
Daniel AMMEUX	IUT Béthune
Xavier BEAUVILLAIN	ACADI
Guy BIRLOUEZ	Asso. pour la Promotion des Puits Artésiens
Daniel BRICHE	Projet d'Initiative Citoyenne Beuvry
Géraldine BULINSKI	Maison du commerce, de l'artisanat, de la prestation de services et des professions libérales de Bethune
Gabriel DELBARRE	Jam's Band Cambin
Guilbert FREDDY	Chambre des métiers et de l'artisanat du Pas-de-Calais
Grégoire MOTTE	Asso. Chemins vers l'Emploi Isbergues
Annie ADANCOURT	UDCCAS62
Véronique CARPENTIER	GrdF
Didier LEFEBVRE	Centre hospitalier Germon & Gautier Bethune
Pascal QUINTIN	Comité départemental du Tourisme du Pas de Calais
Guy BIRLOUEZ	Asso. pour la Promotion des Puits Artésiens
Christian CLEMENT	GIC des 17 à Houdain
Geneviève COILLIOT-LUGEZ	Association Béthune Nature
Yannick DELPLANQUE	Asso. Conseil Citoyens de Cauchy-à-la-Tour/Auchel
Bernard DEHUY	SSIAD ESAD ADMR Locon
Jérôme FOUCAULT	Le Clud des entreprises des Portes de la Lys
Christophe GEHIN	TADAO TRANSDEV Artois Gohelle
Thibault GHESQUIER	Asso. Noeux Environnement
Brigitte HANNOIR	Asso. Femmes responsables
Bernard HENON	GRETA
Alain HOURRIEZ	Asso. La Victoire SC
Daniel LAIGLE	Asso. Croqueurs de pommes (Burbure)
Didier LEMEE	FO
Jean-Louis LUGEZ	Comité historique et artistique de la région de Béthune
Vincent MOLCRETTE	FSA Béthune
Bernard MONCHY	Asso. Culturelle et Patrimoniale de Gosnay
Véronique TRINEL	Maison Régionale de la Poésie
Pierre-Marie WALLE	GEDA Béthune Aire
Philippe MILOSZYK	Vice-Président de l'agglomération – Elu référent C.D.
Sébastien FOUGNIE	Directeur Urbanisme et Mobilités CABBALR

Excusés :

Alain WACHEUX	Président de l'agglomération
Yves DUPONT	Vice-Président-Conseiller délégué au SCOT pour la CABBALR
Jean-Marie CORDONNIER	Chambre d'Agriculture Nord/Pas de Calais
Bruno DESOBRY	CFDT
Lucie DELBARRE	FDSEA
Daniel DOURLENS	Asso. Droit au vélo pour Béthune et sa région
Jean-Claude GRATTEPANACHE	AHNAC – La Clarence Divion

Mathieu HAUER Alain CUISSE Michel CUVELIER Christian LARIVIERE Philippe LHOMME Sylvie TASSEZ Michel WALLE André DELORY Christelle FROMENT Jean-Pierre PAKULA Bernadette CAPELLE Anne LAMIAUX Thierry COULOMBEL	MJEP Isbergues Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale APEI Bethune Asso. des journalistes du Pas-de-Calais CFE-CGC Ste d'entraide des membres de la Légion d'Honneur Béthune/Bruay Asso. Syndicale Autorisée de Drainage et d'Irrigation (ASADI) DDEN Services A Domicile de l'Artois (DOMARTOIS) Ordre national du mérite CIDFF Auditrice libre Directeur de Cabinet
--	---

POUVOIRS

MANDANT			MANDATAIRE		
NOM	STRUCTURE	COLLEGE	NOM	STRUCTURE	COLLEGE
Christian LARIVIERE	Asso. des journalistes professionnels Pas de Calais	Christian LARIVIERE	Freddy GUILBERT	Chbre des métiers et de l'Artisanat du Pas de Calais	1
Lucie DELBARRE	FDSEA	2	Pierre-Marie WALLE	GEDA Béthune Aire	1
Sylvie TASSEZ	Ste d'entraide des Membres de la Légion d'Honneur Béthune/Bruay	4	Pierre DURIEZ	B.G.E. Hauts de France	1
Michel WALLE	ASADI Béthune-Lillers-Aire		Pierre DURIEZ	B.G.E. Hauts de France	1
Christelle FROMENT	Fédération ADMR Pas de Calais	4	Annie ADANCOURT	UDCCAS 62	3
Jean-Pierre PAKULA	Ordre National du Mérite	4	Annie ADANCOURT	UDCCAS 62	3
Daniel DOURLENS	Asso Droit au Vélo	4	Jean-Louis LUGEZ	Comité historique et artistique de la région de Béthune	4
André DELORY	DDEN	3	Jean-Louis LUGEZ	Comité historique et artistique de la région de Béthune	4
Michel CUVELIER	APEI Bethune	4	Geneviève COILLIOT-LUGEZ	Association Béthune Nature	4
Bernadette CAPELLE	CIDFF	4	Geneviève COILLIOT-LUGEZ	Association Béthune Nature	4

Après avoir salué et remercié de leur présence les membres du Conseil de développement et autres personnes invitées, M. DURIEZ indique que M. DUPONT, Conseiller délégué au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), assistant à une autre réunion, devrait rejoindre l'assemblée en cours de soirée, à l'antenne de Noeux de la Communauté d'agglomération.

Comme il faut apporter quelques modifications au compte rendu de la plénière du 30.11.2017, M. DURIEZ propose d'inverser les points de l'ordre du jour et de commencer par l'intervention de Mme Carole BOGAERT, Directrice de l'AULA (Agence d'Urbanisme de l'Artois) sur les enjeux de la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

En effet, lors de la plénière du 30.11.2017, 14 membres du Conseil de développement (1 titulaire et 1 suppléant par groupe de travail thématiques se sont inscrits dans les 7 groupes de travail thématiques car la révision du SCOT a commencé.

C'est pourquoi, M. DURIEZ a souhaité inviter Mme BOGAERT pour qu'elle explique ce qu'est un SCOT car c'est un document important qui impacte tous les domaines : économique, social,...

1 – ENJEUX ET REVISION DU SCOT (cf power point ci-joint)

Mme BOGAERT a repris la succession de Pascal VANAECCKER depuis Avril 2017, après avoir été Directrice Générale des Services de Lens.

L'AULAB (Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune) et devenue l'AULA suite à des extensions de compétences territoriales.

2011-2012 : le Pays d'Artois a sollicité l'AULAB pour élaborer son SCOT pour le compte du SMESCOTA.

2015-2016 : Arrivée des Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin

1^{er} Janvier 2017 : Intégration de la Communauté de Communes des 7 Vallées (territoire rural)

Ceci totalisant 715.000 habitants sur 323 communes.

Le SMT Artois-Gohelle a également adhéré à l'Agence ainsi que le Pôle d'Equilibre Territorial qui regroupe le Ternois et les 7 Vallées et le Pôle Métropolitain qui a adhéré en Mai 2017.

On retrouve dans le Power Point présenté par Mme BOGAERT, les partenaires de l'AULA avec deux partenaires assez récents qui ont demandé à l'AULA une étude :

- sur le potentiel et la valorisation de la voie d'eau qui traverse les territoires et en particulier le territoire de l'arrondissement de Béthune et de Lens : Voies Navigables de France
- sur la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs en territoire (élu, maires, citoyens) sur la prise en compte de l'eau dans l'urbanisme et l'aménagement. Etude très intéressante suite aux inondations sur le territoire.

En 2017, il a fallu repenser le positionnement de l'outil qu'est l'AULA car le territoire s'est agrandi et les demandes des partenaires ont évolué. Les demandes concernent aussi bien le milieu rural qu'urbain et c'est aussi bien une aide pour l'élaboration d'un projet de territoire que pour le mettre en œuvre, une étude d'accessibilité au nouveau centre hospitalier.

L'AULA a un Conseil d'Administration qui valide les actions stratégiques et adopte annuellement un projet de programme d'activités. Ces dernières sont à disposition de l'ensemble des partenaires et, pour une majorité, mutualisées.

Le budget de l'Agence tourne aujourd'hui autour de 2 millions 500.

On retrouve les **3 axes de travail stratégiques pour 2017-2020** sur le document en annexe.

En 2017, le 1^{er} axe « Accompagnement à la définition de stratégies territoriales transversales représente 40 % de l'activité et l'axe 3 « Animation et connaissance territoriale » qui est à 15% et qui devrait tendre vers 40% mais il n'est pas encore stabilisé.

C'est désormais la Communauté d'agglomération qui a juridiquement la compétence et la charge de réviser le SCOT de l'Artois. L'AULA devient une assistance à maîtrise d'ouvrage au service de la communauté d'agglomération.

Notre territoire est dans la même temporalité de révision que Lens-Liévin et Hénin-Carvin, donc l'AULA a pensé avoir un regard à l'échelle du Pôle métropolitain, tout en gardant l'identité de chaque territoire (avec ses différences, particularités) mais aussi en croisant leurs points communs pour avoir peut-être demain des politiques communes, des passerelles... C'est donc l'objectif de ces réunions de concertation qui s'engagent.

Le projet d'agence 2017-2020 de l'AULA va prochainement être mis en ligne sur le site de l'AULA et sur celui de l'agglomération.

A une question de la salle, Mme BOGAERT précise que la révision du SCOT n'est pas en lien avec la création de la nouvelle agglomération en Janvier car il couvrait déjà cette échelle. Au-delà des 10 ans de planification, il y a lieu de réviser.

En 2017, un très gros travail a été fait par rapport au Plan de Déplacement Urbain qui est de maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte des Transports et qui devrait être révisé par obligation réglementaire du fait de l'extension territoriale, notamment pour le Nord-Ouest du territoire.

Dans les travaux des SCOT, les travaux de sur la Mobilité doivent également être pris en compte pour définir des objectifs stratégiques pour le devenir d'un territoire à 10 ans et les SCOT devront prendre en compte ce qui a été identifié comme stratégie du PDU.

Pour l'Axe 2 « Appui aux démarches et projets structurants », l'AULA a beaucoup travaillé le « Contrat d'axe » dans lequel on retrouve la mobilité. Avec un gros travail d'accompagnement de l'agglomération en vue de l'arrivée du BHNS sur le territoire, pour identifier toutes les potentialités foncières et de développement le long de l'axe BHNS pour développer l'attractivité et amener le plus d'usagers possible à utiliser ce mode de transport.

L'Axe 3 « Animation et connaissance territoriale », avec en particulier pour le territoire de la CABB, un zoom sur le foncier et l'agriculture. Et à l'échelle des 3 EPCI, la mise en place d'un observatoire sur la politique de la ville avec 49 quartiers concernés pour 100.000 habitants.

L'Observatoire de l'eau commence à se mettre en place avec l'Agence de l'eau en lien avec les projets d'aménagement et la gestion de la ressource.

En 2015, l'AULA a réalisé un document ressource sous la forme d'un tableau de bord socio-économique et qui est actualisé tous les ans avec les chiffres clés du territoire sur l'habitat, la population, l'économie... Chaque EPCI retrouve ses propres chiffres. Cette année un tableau de bord supplémentaire a été réalisé pour le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (équivalent du Pôle métropolitain mais en milieu rural). Ce découpage supplémentaire structure des espaces de dialogue supplémentaire avec la Région qui prennent plus de distance par rapport aux territoires. Donc tout est en interférence.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) (2019-2025) est un document prospectif qui n'est pas encore finalisé et qui est le résultat de plusieurs schémas. 5 orientations ont d'ores et déjà été décidées par la Région.

Un membre du Conseil de développement s'interroge sur la cohérence de territoire pour Saint-Pol qui est rattaché à Béthune alors qu'en toute logique il devrait l'être à Arras.

Mme BOGAERT apporte une réponse. En précisant que la carte présentée ne concerne que l'AULA, et il ne s'agit pas d'une carte territoriale au sens « compétences territoriales », ce qui veut dire que le territoire du Ternois s'intéresse à l'Arrageois et vis et versa.

La méthodologie AULA pour la révision du SCOT :

A ce jour, un travail a été mené par l'Agence pour le compte du SMESCOTA (Mars 2017) sur l'évaluation et le bilan du SCOT précédent (2007-2017).

Courant 2017, rencontres avec les 100 maires du SCOT de l'Artois sur 6 mois pour connaître leur ressenti sur ce document.

La CABB a délibéré pour la mise en révision du SCOT suite à l'arrivée de 10 nouvelles communes.

M. DUPONT, délégué communautaire en charge de la révision du SCOT, a installé la 1^{ère} commission en octobre 2017 et les 7 groupes de travail dont font partis des représentants du Conseil de développement. Chaque groupe de travail est composé, à parité, de représentants de commissions au sein de la Communauté d'agglomération et d'élus issus des 100 communes :

- habitation, évolutions sociétales, démographie
- agriculture, consommation foncière
- mobilités, transports, déplacements
- environnement, trame verte/bleue
- eau
- aménagement, équipements, urbanisme, sport
- développement économique, emplois, commerce.

Fin juin, début juillet, une plénière sera organisée pour présenter une synthèse des travaux de ces groupes de travail.

En 2018, l'objectif était de lancer ces 7 groupes de travail et de préparer un diagnostic, de lancer des études mutualisées car il y a des études à externaliser obligatoirement notamment sur l'état initial de l'environnement très objectivé par un prestataire qualifié ; et une autre partie qui est de faire l'évaluation environnementale au fur et à mesure des scénarios de projets de SCOT mis à débat.

Mutualiser dans le sens où le prestataire sera le même pour la CABBALR, CA Hénin-Carvin et CA Lens-Liévin afin de faire des économies d'échelle et que certains enjeux environnementaux sont communs aux territoires. (entre l'été l'automne 2018).

Points de convergences avec le SCOT de Lens-Liévin et Hénin-Carvin :

Les thématiques ne sont pas organisées de la même façon mais une thématique commune sur les mobilités/transport et une thématique, plus liée au Pôle métropolitain, sur le développement économique.

L'Agence travaille dans ce sens, de mettre en commun ces deux SCOT et de les mettre en cohérence : installation des ménages dans le péri-urbain, dans le cadre de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine, des quartiers ont été repérés en Politique de la ville sur les 3 agglomérations comme devant relever d'un programme national pour actionner des financements spécifiques notamment sur la diversification résidentielle.

Un membre du Conseil de développement demande où se procurer les anciens SCOT pour avoir une base pour travailler dans les groupes de travail mis en place.

Réponse : la CABBALR, l'AULAB et M. DURIEZ ayant en sa possession un exemplaire se propose de le mettre à disposition sur simple demande.

M. FOUGNIE, Directeur en charge de l'urbanisme et de la mobilité à la CABBALR précise que des documents sont en ligne sur le SCOT (<https://www.scotdelartois.fr> – attention tous les documents ne sont pas téléchargeables car le site est en cours de réalisation).

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

C'est un document de planification stratégique à long terme pour avoir une vision prospective sur le territoire à l'échelle d'un large bassin de vie. Il a pour objet de définir la stratégie de développement durable et d'aménagement pour les 20 années à venir. Il intègre le Schéma Régional d'Aménagement des territoires, le Plan de déplacement Urbain, le Programme Local de l'Habitat.

Le SCOT sert de base aux communes pour décliner leur Plan Local d'Urbanisme (aujourd'hui PLU Intercommunal). Mais il doit aussi tenir compte d'autres documents, réflexions et démarches à tous les étages supérieurs.

A une question de l'assemblée sur le PDU, Mme BOGAERT précise que le SCOT en tient compte mais que le PDU est un document plus opérationnel, décliné en plan d'actions et qui ne porte pas sur la même durée que le SCOT.

Contenu d'un SCOT

3 documents :

- un rapport de présentation qui globalement regroupe un diagnostic du territoire

- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui expose le choix stratégique retenu par le territoire en matière d'aménagement et fixe les objectifs en matière d'urbanisme, de logement, de mobilité, de commerce, d'équipement, d'économie, de tourisme.... Ce document est soumis à la concertation publique.

- un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui décline le PADD en orientations générales et prescriptivités pour organiser le territoire qui orientent les PLU ou PLUI qui doivent être mis en compatibilité. Avant la rédaction de ce DOO, c'est l'ancien SCOT qui prévaut.

Devant la réaction de certains membres du Conseil qui vont participer aux ateliers thématiques, M. FOUGNIE les rassure en expliquant qu'il s'agit de défricher les thématiques et faire part du ressenti de chacun. Le fait d'avoir un regard novice c'est plutôt un atout dans l'esprit de la démarche.

Mme A DANCOURT qui a déjà participé à un atelier confirme les propos de M. FOUGNIE. Quelques questions sont posées par les animateurs et ils prennent en compte les réponses des participants. C'est un système d'allers-retours en techniciens et invités.

Il va y avoir une deuxième session de groupes de travail à l'automne qui va partir des conclusions de la première. Un éclairage sera alors apporté sur les questions restées en suspens et chaque groupe travaillera sur les orientations stratégiques.

M. DURIEZ propose de reprendre, à l'interne du Conseil de développement, les thématiques dans des groupes de travail pour faire participer un maximum de membres.

Le travail sur un SCOT c'est 3 ou 4 ans avant d'arriver à la phase d'approbation. On est certainement au-delà d'une échéance à 2020.

M. DURIEZ remercie Mme BOGAERT pour la qualité de son intervention et indique que M. DUPONT prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser de ne pas pouvoir être présent étant retenu dans une autre réunion.

Des documents de l'AULA sont à disposition auprès de C. TIRMAN :

- « Projet d'agence 2017-2020 : un cadre partenarial et partagé d'interventions pour les prochaines années et programme partenarial d'activités 2017 » : version détaillée et version synthétiques

- « Le SCOT en 10 questions »

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PLENIERE DU 30.11.2017

M. DURIEZ rappelle que la réunion s'étant déroulée à Lillers, dans une salle ne disposant pas de matériel d'enregistrement. Le compte rendu a été plus difficile à être retranscrit.

Il soulève la question de l'exhaustivité des interventions dans les comptes-rendus. Il faudra revoir cette question en Bureau.

M. LUGEZ souhaite supprimer un paragraphe sur la commission Transports (p 4) pour éviter tout contresens, notamment concernant le canal Seine Nord. C'est une question de formulation. Le compte rendu sera donc corrigé en ce sens avant d'être mis en ligne sur le site de l'agglomération.

En tenant compte de ces remarques, le compte rendu est adopté.

3 – POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

*** Commission « Transports » : M. Jean-Louis LUGEZ**

Depuis la dernière plénière, la commission Transports s'est réunie 2 fois, le 7 décembre 2017 avec un représentant de la SNCF qui a fait part du point de vue de la SNCF sur le transport ferré sur notre territoire et leurs stratégies en matière de TGV (100% financé par la SNCF) et de TER (financé à 80% par la Région).

En matière de TGV, l'objectif de la SNCF s'est un taux de remplissage maximum. D'où le développement des Ouigo.

Il y a ambiguïté entre la politique de service attendue par le territoire et par la SNCF.

Le 6 février 2018, la réunion a vu son ordre du jour bousculé par une information obtenue par hasard sur la révision du Plan de Déplacement Urbain avec une date butoir fixée au 2 Mars 2018 pour faire des remarques. Donc, les priorités de la commission se sont portées sur le PDU qui a fait quelques remarques qui ont été transmises au SMT (augmentation du remplissage des TGV en tenant accès aux usagers en possession d'un titre TER et la préservation du passage du TGV sur notre territoire, pour le BHNS pas assez de détails techniques concernant le rabattement des centres très utilisateurs vers les lignes BHNS, la place Clémenceau à Béthune qui ne fait partie du tracé BHNS, desserte du lycée de travaux publics...).

Les membres sont donc dans l'attente de la version révisée du PDU.

Le Comité Syndical l'a adopté le 22 mars. Il faut donc maintenant rencontrer l'enquêteur public pour formuler les remarques.

M. DURIEZ indique qu'il faut continuer à faire des propositions car les remarques n'ont pas été prises en compte dans le PDU adopté le 22 mars, même si M. MILOSCZYK a fait part oralement des remarques lors de ce Comité Syndical. Ce n'est pas le document définitif.

*** Commission « Santé » : Mme Annie ADANCOURT**

Elle s'est réunie le 13 février sur le devenir du service cardiologie au centre hospitalier de Béthune-Beuvry. Des membres du Bureau du Conseil de développement ont rencontré différents membres du Conseil de surveillance et autres personnes concernées. Des rencontres doivent encore avoir lieu. Globalement, il y a des divergences d'appréciation sur la façon dont ce sont déroulés les événements. Dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire, il va y avoir un projet médical partagé dans lequel il y avait des propositions de fermeture de services. L'annonce a été faite par l'ARS en fin 2016 et début 2017 le centre hospitalier s'est saisi de cette nouvelle organisation de territoire avec la création d'un nouvel hôpital sur Lens qui deviendrait pôle de référence pour la cardiologie. Tout est encore à discuter.

Mme ADANCOURT invite l'assemblée à aller sur le site de l'ARS sur lequel figure le projet régional de santé. Les collectivités territoriales vont être invitées à donner leur avis. Pour les communes, c'est l'association des maires du Pas-de-Calais qui va être porte-parole.

*** Commission « Emploi/Formation/Jeunesse » : M. Mathieu HAUER**

Excusé, il a toujours le projet de faire intervenir M. FREMEAUX sur la fracture numérique.

*** Commission « Patrimoine, Culture, Tourisme » : Mme Geneviève COILLIOT-LUGEZ**

Le 16 février a eu lieu une réunion avec M. Eric DELEVAL, Conseiller communautaire délégué en charge de la culture sur le territoire de l'agglomération, sur le projet culturel mis en place sur le territoire et Mme Cécile BACKES, Directrice et Metteuse en scène à la Comédie de Béthune sur l'articulation entre l'écriture, la jeunesse et le territoire afin de rapprocher les gens du théâtre.

Elle souhaite créer une école qui serait une sorte de « prépa théâtre » pour les jeunes en difficulté, avec environ 25 élèves.

Sur Internet, possibilité de voir « Mapping festival » à Labanque, à Gosnay et à la Cité des électriciens.

Projets de :

- la visite de la Cité des électriciens proposée par M. DELEVAL
- des arbres remarquables de forêts avec EDEN 62
- visite de la nouvelle exposition de Labanque

*** Commission « Communication » : M. Christian LARIVIERE**

Cette commission s'est réunie le 6 mars avec une intervention de la Directrice de la communication de l'agglomération qui a présenté son service.

Il a été évoqué les différentes possibilités pour faire connaître les activités du Conseil de développement : Le Mag, Agglo Direct à destination des élus, la Lettre d'information du Conseil de développement qui va être réactivée. Ses services vont mettre en place une maquette pour notre Lettre d'information ; le trombinoscope pour lequel il manque toujours des photos.

*** Commission « Environnement » : M. Vincent MOLCRETTE**

Pas de réunion mais un projet de visite de l'association des Chemins vers l'emploi dirigé par M. Grégoire MOTTE va être mise en place.

3 – INFORMATIONS DIVERSES

M. DURIEZ indique avoir été interpellé par Mme BULINSKI, Présidente de la Maison du Commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales de Béthune, par rapport aux commerces de proximité et de la revitalisation des centres villes. Il propose de créer une commission sur les services de proximité pour élargir le débat : santé, consommation, loisirs, sport, mobilité, administrations, ...

Un membre de l'assemblée pense qu'il est prioritaire de se poser la question de la délocalisation des commerces.

Mme BULINSKI précise qu'il n'est pas question de partir en guerre contre ces zones commerciales mais faire quelque chose pour limiter ces extensions car les commerçants de proximité se sentent abandonner.

Après avoir remercié les membres de leur présence, M. DURIEZ lève la séance et les invite à prendre le pot de l'amitié.

PDuriez/CT/CR du 29.03.2018